

FO Réforme du Baccalauréat et du lycée

SNFOLC

Bloquer les réformes Blanquer Une urgence pour tous !



Malgré le rejet majoritaire des organisations syndicales au Conseil supérieur de l'éducation réuni les 21 mars et 12 avril, le ministère a annoncé la publication imminente des textes sur le baccalauréat et le lycée. La version consolidée (avant publication) des arrêtés et décrets sur le baccalauréat confirme toutes les orientations du ministre : liquidation du baccalauréat, autonomie des établissements, menace de fermeture pour des milliers de postes. La réforme Blanquer du lycée va plus loin que ne l'a jamais été aucune réforme dans la destruction de l'enseignement disciplinaire. Tout le monde est perdant, élèves comme professeurs. Jugez vous-même.

Le couperet de la réforme Blanquer

En apparence, le volume horaire global prévu pour chaque classe par la réforme Blanquer ne semble pas bouleverser les DHG. Le ministre insiste d'ailleurs sur le fait qu'il n'y aura pas de changement majeur à la rentrée 2018. Mais, comme avec Parcoursup, il lui faut impérativement rassurer les familles pour masquer l'ampleur des dommages qu'il entend imposer aux lycéens. Car ce qui se profile avec la réforme Blanquer, c'est le passage d'une grille horaire nationale garantie pour chaque filière à une organisation variable d'un lycée et d'un élève à l'autre. Pire, contrairement à ce qu'il avait affirmé en annonçant sa réforme, le ministre ne garantit plus un nombre fixe d'enseignements de spécialité pour tous les lycées de France. Conséquences directes, des disciplines pourraient tout simplement disparaître d'un lycée si elles ne sont pas choisies par les élèves et des professeurs se retrouver en complément de service ou en mesure de carte scolaire, faute d'effectifs pour assurer les enseignements de spécialité ou facultatifs correspondant à leur discipline. Il est donc crucial pour le ministre de faire croire aux professeurs que rien ne change à la rentrée 2018 pour tout transformer à la rentrée 2019. « *C'est trop tard ! La réforme est engagée. On ne peut plus faire marche arrière...* », dira-t-il alors.

► Pour FO, c'est maintenant qu'il faut bloquer cette réforme

Le contrôle continu : la pression augmente et le salaire diminue

Tout au long de l'année, le Bac Blanc, ce serait le contrôle continu, lycée par lycée, qui compterait désormais pour 40% de la note moyenne obtenue à l'examen. Les années de première et de Terminale seraient jalonnées d'épreuves communes, qui compteraient pour 30% (les notes de contrôle compteraient pour 10%). Chaque lycée aurait donc la charge d'organiser pas moins de 20 à 30 épreuves selon un calendrier local imposant du même coup une progression pédagogique identique à chaque équipe.

Une pression permanente pèserait alors sur les tous les personnels : le choix des sujets déterminé par des contraintes locales ou l'organisation matérielle, le risque accru de fraudes et la crainte qu'elles ne ternissent l'image de l'établissement. Les collègues des lycées professionnels et les enseignants de langues le vivent déjà au quotidien avec les CCF et les épreuves en cours d'année. Ce sont eux désormais qu'on désigne comme responsables en cas de dysfonctionnement.

Enfin, contrairement aux épreuves actuelles du Baccalauréat, les corrections de copies comptant pourtant pour le diplôme final ne seraient plus rémunérées. Actuellement, le décret Hamon du 20 août 2014 ne s'applique pas à plein régime, il se heurte à la résistance des personnels qui refusent, avec l'aide de FO, le travail gratuit. Mais comment ne pas imaginer que les « missions liées » seront invoquées pour imposer la surveillance, l'organisation matérielle et l'évaluation des épreuves de contrôle continu ?

- **Maintien du baccalauréat et de ses épreuves nationales, terminales et anonymes**
- **Maintien des indemnités de jury et d'examens**
- **Abrogation du décret Hamon**



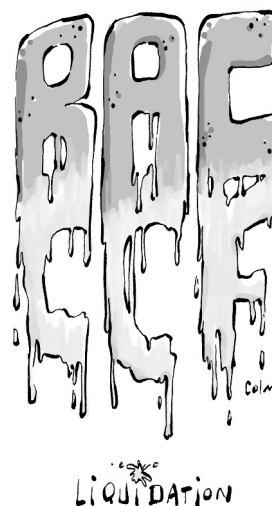
BAC DE MONTÉLIMAR

STI2D

Les filières technologiques sont particulièrement touchées avec, en STI2D, la disparition des spécialités (EE/EC/AC/ITEC) en première. La répartition des 9 h « d'Ingénierie et développement durable » va encore plus loin dans la réforme des STI et la déspecialisation des enseignants. La disparition de l'horaire national menace de nombreux postes.

Le contrôle continu : 0 bénéfique pour les élèves

La grande différence entre le contrôle continu et les épreuves terminales, c'est que ces dernières imposent de traiter les mêmes programmes dans tous les lycées de France et qu'en cela, elles exigent aussi le remplacement des professeurs absents pour garantir l'horaire national de cours dû aux élèves.



Le contrôle continu est quant à lui présenté par ses promoteurs comme une sécurité pour l'élève qui ne serait interrogé que sur ce qu'il a étudié, en lui épargnant impasses ou bachotage. Dans les faits, l'élève ne sera interrogé que sur l'enseignement qu'il a été possible de lui dispenser dans son lycée et dans les conditions d'enseignement proposées par celui-ci. En effet, l'autonomie de l'établissement ne garantit plus ni l'enseignement en groupes, ni le maintien d'horaires nationaux et encore moins le remplacement des professeurs absents. La réforme du collège le prouve déjà : moins de groupes, des horaires d'enseignement variables d'un collège à l'autre en technologie, en SVT et en physique en 6^{ème} mais aussi en langue et en LCA.

- **Maintien du baccalauréat diplôme national, premier grade universitaire**

Les enseignements de spécialité : la foire d'empoigne

Dans la réforme, une partie des enseignements de spécialité repose sur la combinaison d'enseignements disciplinaires différents. Ainsi « Humanités, littérature et philosophie » ferait intervenir aussi bien le professeur de lettres classiques, celui de lettres modernes que celui de philosophie ; « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » : les professeurs d'histoire-géographie et de SES ; « Numérique et sciences informatiques » ceux de mathématiques et d'informatique. Par conséquent, les horaires ne sont plus garantis pour chaque discipline. La note du Conseil Supérieur des Programmes consacrée aux programmes du lycée et aux épreuves du baccalauréat qui vient d'être publiée le confirme. Elle prévoit que « l'enseignement pourra donner lieu à des possibilités d'organisation souple » (p.19) ce qui signifie que, par exemple, le professeur de philosophie pourrait n'assurer que 1h sur les 6h d'un enseignement de spécialité. Pour maintenir son poste ou son ser-

vice complet, chaque enseignant de lycée serait ainsi placé en concurrence avec ses collègues. C'est la foire d'empoigne qui oppose les disciplines et les collègues entre eux, vécue au collège avec la répartition des 3h de marge, mais cette fois-ci à plus grande échelle !

► **Maintien de toutes les heures et de tous les postes, stop à la concurrence entre les disciplines.**

Autonomie renforcée et programmes indicatifs

La mécanique de cette réforme aboutit à priver les élèves et les enseignants de la garantie qu'offrent actuellement les programmes nationaux. Ceux-ci ne deviennent qu'une référence indicative puisque chaque lycée peut déroger aux horaires d'enseignement et organiser l'évaluation de ses propres élèves pour le diplôme terminal.

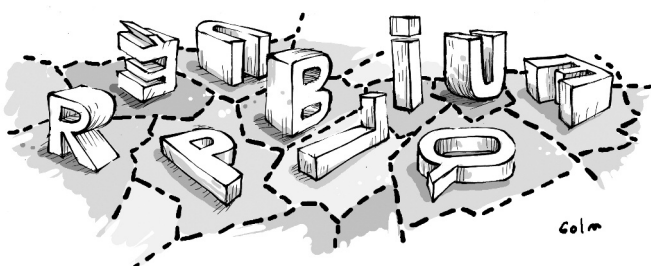
La réforme Blanquer du lycée va plus loin que n'a jamais été aucune réforme dans la destruction de l'enseignement disciplinaire. Les enseignants de première et de terminale ne sauraient plus sur combien d'heures de cours ils peuvent compter. Quant aux élèves, dans une même ville, ils ignoreraient également le nombre d'heures de cours dont ils bénéficieraient en 1^{ère} et en Terminale, puisque rien ne le garantit plus : ni les programmes, ni la grille horaire. Dès lors, le droit d'égal accès à l'instruction ne peut plus leur être garanti, en contradiction avec l'alinéa 13 du préambule de la Constitution de 1946, toujours en vigueur : « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat.* »

► **Rétablissement des programmes et horaires nationaux**

Une carte des formations renforçant les inégalités territoriales

Groupes, horaires, options dépendront des choix opérés par l'établissement en fonction de la dotation dont il dispose, dotation que la réforme ne prévoit pas d'augmenter. S'il veut maintenir une offre d'enseignements suffisamment large, il devra le faire aux dépens des dédoublements, du maintien d'options, des effectifs... ou bien renoncer à des enseignements de spécialité ou à des enseignements facultatifs. Les inégalités entre établissements seraient accrues, mettant en difficulté les lycées de petite taille et notamment ceux des zones rurales. Avec de telles disparités, nul doute que le diplôme du baccalauréat perdrait toute sa valeur.

► **Maintien des groupes, des horaires, des options et de tous les enseignements**



Les raisons de la colère

A l'ouverture de Parcoursup, 345 000 lycéens étaient « en attente » d'une proposition, 436 000 avaient reçu une proposition d'admission et 63 000 en auraient accepté une.

La première vague de réponses sur Parcoursup montre que la moitié des lycéens sont sans affectation dans le supérieur, 29 000 jeunes n'ont reçu que des réponses négatives à leurs vœux. Dans la même situation, avec APB, 85% des futurs étudiants avaient une inscription.

Les premières réponses confirment qu'une sélection s'opère en fonction du quartier et du lycée d'origine.

Parcoursup = sélectionsup

Préparer l'orientation vers l'enseignement supérieur dans une telle confusion risque fort de devenir, pour les élèves et leur famille, un véritable parcours du combattant. C'est pourtant dans ce contexte que le ministère a décidé de fermer les CIO et de transférer les Psy-EN (ex-conseillers d'orientation) aux régions. Décision confirmée dans un communiqué commun entre les Régions de France et le MEDEF le 16 mai : « *les Régions sont particulièrement bien placées pour piloter et coordonner les structures qui*



agissent dans ce domaine (ONISEP, CIO, CARIF-OREF, Missions locales, réseau information jeunesse, développeurs de l'apprentissage...) et les rapprocher des entreprises, qui sont les mieux placées pour parler des métiers. Les Régions, avec les entreprises, sont prêtes à s'engager pour donner à chaque jeune un véritable parcours d'information, de sensibilisation et d'accompagnement vers les métiers (réalité augmentée, rencontres, forums, stages, visites d'entreprises...). » Dans les lycées, la réforme Blanquer prévoit de charger les enseignants de l'orientation puisque 54h annuelles doivent y être consacrées. Seules les familles initiées pourront peut-être s'y retrouver, dans la complexité de Parcoursup et le dédale des attendus de chaque université.

► **Abrogation de la loi O.R.E.**

► **Maintien de tous les CIO, des DRONISEP, de leurs personnels, des Psy-EN et des DCIO au sein de l'Éducation nationale**

Site Internet du SNFOLC
www.fo-snfolc.fr

parcoursup
méprisup
refusup
pasprisup
détressup

Les postes en danger

Contrairement à ce qu'affirme le ministre, la réforme n'est pas sans conséquence dès la seconde. Hors options, la nouvelle grille horaire de seconde est réduite de 2h30 et fait passer à la trappe l'AP et les enseignements de MPS, Littérature et Société, ICN, PFEG.

Des disciplines verront également leur horaire baisser d'une année sur l'autre en fonction des choix des élèves qui doivent abandonner un enseignement de spécialité entre la 1^{ère} et la Terminale.

À cause de la concurrence entre lycées et des choix de maintien ou de suppression d'enseignements de spécialité ou d'enseignements facultatifs, des milliers d'heures seraient supprimées. Les professeurs qui enseignent les sciences de l'ingénieur perdent 3h en 1^{ère} et 2h en terminale.

Les conséquences de la mise en œuvre de la réforme sur les trois années pourraient aboutir à la suppression d'au moins 7 000 postes dans les lycées.

- ▶ Création de tous les postes nécessaires
- ▶ Retrait de la réforme Blanquer du baccalauréat et du lycée !

Parcoursup

les votes au CSE

Au Conseil Supérieur de l'Éducation du 5 mars 2018, *FO* a voté contre, avec *FSU, CGT, Solidaires, UNEF, SGL et FCPE*.

CFDT et *UNSA* se sont abstenues.

Le *SNALC* a refusé de prendre part au vote.

Réforme du lycée

les votes au CSE

Sur les épreuves du baccalauréat général

■ Contre : 41 voix :

FO, CGT, FSU, Solidaires, UNEF, SGL + CFDT

■ Abstentions : 8 voix

■ Pour : 17 voix :

SNALC, UNSA

Sur les épreuves du baccalauréat technologique

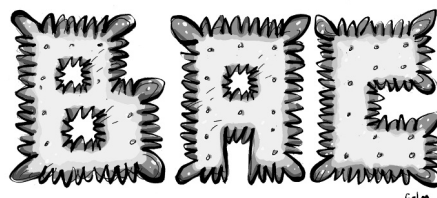
■ Contre : 46 voix :

FO, CGT, FSU, Solidaires, UNEF, SGL + CFDT

■ Abstentions : 9 voix

■ Pour : 8 voix :

SNALC



BAC DE NANTES

Site Internet du SNFOLC
www.fo-snfolc.fr

Abonnez-vous en ligne à la Newsletter du SNFOLC sur la page d'accueil du site. Vous serez régulièrement informé de toute nouvelle publication importante mise en ligne sur le site du SNFOLC.